

**Avenant n°37**  
**a la convention collective nationale des casinos du 29 mars 2002**

---

Article 1

Le présent accord s'applique à l'ensemble des entreprises relevant du champ d'application des casinos en France métropolitaine et dans les DROM.

Conformément aux dispositions de l'article L.2261-23-1 du Code du travail, les parties signataires du présent avenant stipulent que ses dispositions s'appliquent aux entreprises de moins de 50 salariés et qu'il n'est pas nécessaire d'inclure une stipulation spécifique.

Article 2

Il vise à réévaluer *les grilles des rémunérations minimales mensuelles brutes garanties aux personnels des activités machines à sous, accueil, gestion, technique et spectacle (annexe 1) et celle du personnel de la restauration-hôtellerie (annexe 2)*, selon les annexes 1 et 2 jointes.

Article 3

Le présent avenant prendra effet le 1<sup>er</sup> jour du mois qui suit la publication de son arrêté d'extension au Journal Officiel.

Article 4

Il fera l'objet des formalités de dépôt prévues à l'article L. 2231-6, L. 2261-1 et D. 2231-2 du Code de travail ainsi que d'une demande d'extension.

Fait à Paris, le 29 janvier 2025

Pour "Casinos de France"

Pour la Fédération des Services CFDT

Pour INOVA CFE-CGC Fédération des Métiers  
des Casinos, Restauration Collective et Rapide,  
Hôtellerie, Cafés, Restauration, Loisirs & Sports

Pour la CFTC-CSFV Fédération des Syndicats  
Commerce, Services et Force de Vente

## AVENANT N°37

GRILLE DES REMUNERATIONS MINIMALES MENSUELLES BRUTES GARANTIES AUX PERSONNELS DES ACTIVITÉS SUIVANTES :  
MACHINES A SOUS, ACCUEIL, GESTION, TECHNIQUE ET SPECTACLE

NIVEAUX	INDICES	FILIERES ET EMPLOIS REPERES CORRESPONDANTS	A compter du 1er jour du mois suivant la publication au Journal Officiel de son arrêté d'extension (montants en €)	A compter du 1er juillet 2025 (montants en €)
NIVEAU 1	100	. <u>Machines à sous</u> : Equipier, Contrôleur des entrées . <u>Accueil</u> : Chasseur, Hôtesse, Vestiaire . <u>Gestion</u> : Employé de bureau . <u>Technique</u> : Agent d'entretien, Equipier . <u>Spectacle</u> : Ouvreuse, Aide-accessoiriste	1 818	1 827
	105	. <u>Machines à sous</u> : Hôte - Hôtesse . <u>Technique</u> : Agent technique - Contrôleur vidéo	1 829	1 838
NIVEAU 2	110	. <u>Machines à sous</u> : Contrôleur chargé de la sécurité, Changeur traiteur de monnaie, Mécanicien assistant clientèle . <u>Accueil</u> : Hôtesse, Standardiste, Voiturier, Agent de sécurité . <u>Gestion</u> : Secrétaire dactylo, Aide comptable, Assistant contrôleur . <u>Technique</u> : Ouvrier, Agent technique . <u>Spectacle</u> : Régie lumière et son, Assistant opérateur, Accessoiriste - Caissier	1 839	1 848
	115	. <u>Machines à sous</u> : Caissier, Technicien	1 849	1 858
	120	. <u>Gestion</u> : Comptable débutant, Technicien paie débutant . <u>Spectacle</u> : Opérateur	1 864	1 873
NIVEAU 3	130	. <u>Gestion</u> : Comptable confirmé, Technicien paie confirmé, Assistant commercial . <u>Technique</u> : Chef d'équipe entretien (eff<5), Opérateur vidéo . <u>Spectacle</u> : Animateur, Disc-jockey, Musicien, Artiste	1 879	1 888
	135	. <u>Machines à sous</u> : Responsables des contrôleurs chargés de la sécurité, Responsable de caisse, Responsable technique . <u>Accueil</u> : Responsable sécurité (Eff.<5), Responsable accueil (Eff.<5)	1 920	1 930
	140	. <u>Machines à sous</u> : Contrôleur auditeur	1 991	2 001
NIVEAU 4	155	. <u>Machines à sous</u> : Chef caissier . <u>Accueil</u> : Responsable sécurité (eff.>5), Responsable accueil (Eff.>5) . <u>Gestion</u> : Assistant de direction commercial, Agent informatique, Responsable paie . <u>Technique</u> : Chef d'équipe entretien (Eff.>5) - Chef d'équipe vidéo, Responsable maintenance	2 208	2 219
NIVEAU 5	175	. <u>Machines à sous</u> : Membre du comité de direction débutant (Eff.<10) . <u>Gestion</u> : Comptable principal . <u>Technique</u> : Responsable vidéo . <u>Spectacle</u> : Régisseur	2 516	2 529
NIVEAU 6	205	. <u>Machines à sous</u> : M.C.D. confirmé (Eff.>10), Sous-directeur, Directeur . <u>Gestion</u> : Contrôleur de gestion, Responsable administratif et comptable, Responsable informatique, Responsable commercial, Chef comptable, Responsable du personnel . <u>Technique</u> : Directeur technique débutant . <u>Spectacle</u> : Directeur artistique	2 930	2 945
NIVEAU 7	230	. <u>Machines à sous</u> : Directeur des M.A.S., Directeur des jeux de table . <u>Gestion</u> : Directeur des ressources humaines, Directeur administratif et financier . <u>Technique</u> : Directeur technique	3 261	3 277

**AVENANT N°37****GRILLE DES REMUNERATIONS MINIMALES MENSUELLES BRUTES GARANTIES  
AU PERSONNEL DE LA RESTAURATION - HÔTELLERIE**

<b>NIVEAUX</b>	<b>INDICES</b>	<b>FILIERES ET EMPLOIS REPERES CORRESPONDANTS</b>	A compter du 1er jour du mois suivant la publication au Journal Officiel de son arrêté d'extension (montants en euros)	A compter du 1er juillet 2025 (montants en euros)
<b>NIVEAU 1</b>	<b>100</b>	Plongeur - Officier - Magasinier - Commis de rang, de bar, de cuisine (débutants) - Serveur/employé de bar, Femme de ménage - Femme/Valet de chambre - Employé de hall	1 818	1 827
	<b>105</b>	Caissier restaurant - Commis de rang, de bar, de cuisine (confirmés) - Caviste - Econome débutant - Réceptionniste	1 829	1 838
<b>NIVEAU 2</b>	<b>110</b>	1/2 Chef de rang - 1/2 Chef de partie cuisine confirmé - Ecailler - Econome	1 839	1 848
	<b>115</b>	Chef de partie (débutant)	1 849	1 858
	<b>120</b>	Chef de rang confirmé - Barman confirmé	1 864	1 873
<b>NIVEAU 3</b>	<b>130</b>	Chef de partie confirmé - Contrôleur restauration - Pâtissier - Sommelier - Gouvernante - Concierge	1 879	1 888
	<b>140</b>	Maître d'hôtel - Sous-chef de cuisine - Responsable bar, cave, économat, plonge (eff.>10) - Chef pâtissier (Eff.<10)	1 991	2 001
<b>NIVEAU 4</b>	<b>155</b>	1er Maître d'hôtel (Eff.<10) - Chef de cuisine (Eff.<10) - Chef pâtissier (Eff. >10) - Chef de réception	2 208	2 219
<b>NIVEAU 5</b>	<b>175</b>	1er Maitre d'hôtel (Eff. >10) - Chef de cuisine (Eff. >10) - Responsable banquets	2 516	2 529
<b>NIVEAU 6</b>	<b>205</b>	Responsable restauration - Directeur de l'hébergement	2 930	2 945
<b>NIVEAU 7</b>	<b>230</b>	Directeur de la restauration - Directeur d'exploitation	3 261	3 277

29 janvier 2025